

# La Maîtrise de la Demande en Énergie - MDE

## LE GUIDE

Quelles sont les composantes de ce bloc de compétences ?

Pour les communes lui ayant transféré cet ensemble, le syndicat est habilité à exercer les compétences suivantes :

- ▶ assurer la mission de Conseil en Énergie Partagé
- ▶ exercer de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre d'opérations d'investissement visant à maîtriser la demande en énergie.
- ▶ gérer les Certificats d'Économie d'Énergie
- ▶ acheter d'énergie
- ▶ proposer des services complémentaires

statuts approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-1-904 du 21 avril 2011



# Le Conseil en Energie Partagé, un service indispensable à une politique énergétique maîtrisée

## Ses objectifs

- ▶ Maîtriser sa consommation énergétique et réduire ses dépenses
- ▶ Répondre aux enjeux environnementaux en limitant ses émissions de CO2 et GES (Gaz à Effet de Serre)
- ▶ Valoriser son patrimoine
- ▶ Participer à une démarche de territoire
- ▶ Adopter une conduite exemplaire
- ▶ Anticiper la réglementation

Maîtriser l'énergie est un enjeu majeur pour nos territoires. Face à des réglementations encore plus exigeantes, à une augmentation sans cesse croissante du coût de l'énergie et à une prise de conscience universelle sur les problématiques environnementales, l'État et les collectivités s'engagent et agissent pour réduire leurs consommations énergétiques.

## Un service à destination des petites collectivités

Le "Conseil en Énergie Partagé" (CEP) est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences d'un technicien en énergie. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les expertises internes suffisantes de mettre en

place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

## LE BILAN DU SERVICE

HERAULT ENERGIES PROPOSE  
LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGE  
DEPUIS 2006.

165 CEP réalisés  
depuis 2006

ayant permis de repérer

11 173 312 kWh  
économisables

320 000 €  
de subventions

votées en 2010 + 29% versus 2009

Aides pour le financement des  
investissements en faveur de la MDE sur  
les installations communales.

## M. GERARD GAUTIER

MAIRE DE CERS - 2 240 hab.

« Dans le cadre du Conseil en Énergie Partagé, nous avons signé une convention pluriannuelle de partenariat avec Hérault Energies pour la réalisation de diagnostics énergétiques sur l'ensemble de notre patrimoine communal.

De nombreuses pistes d'actions visant à économiser de l'énergie nous ont été recommandées par les techniciens. Nous avons décidé de porter une attention particulière sur le bâtiment du groupe scolaire «Bouscarou» puisque ses consommations de gaz naturel ne faisaient qu'augmenter.

La commune a opté pour le remplacement des anciennes chaudières par une chaudière à condensation à haut rendement avec régulation et modulation de puissance.

Après la mise en service, un contrôle des températures intérieures et extérieures a permis de régler au plus juste la nouvelle installation et de maîtriser ainsi plus efficacement la facture énergétique.

La mission CEP a porté ses fruits et l'accompagnement de Hérault Energies nous permet de maîtriser nos coûts de fonctionnement. »

	2007	2008	2009	Fin 2009, mise en service chaudière	2010
Consommation kWh	94 611	102 672	164 615		46 212
Montant facturé (€)	4 175	4 842	8 328		2 482

5 846 € économisés par rapport à 2009

Réduction de 70% des coûts





Hérault Energies exemplaire : le futur siège consommera moins de 45 kWh/m<sup>2</sup>/an et produira plus d'énergie qu'il n'en consommera.

## Le CEP : un conseil en énergie complet et personnalisé

### ÉTAPE 1 Établir un bilan énergétique

La première action du technicien est d'effectuer l'inventaire de votre patrimoine et la collecte de l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique sur les 3 dernières années :

- ▶ visite de sites
- ▶ relevés de consommations
- ▶ données de facturation

Sur la base de ces données consolidées, le conseiller vous présente un bilan identifiant les gisements potentiels d'économies et les solutions possibles pour les valoriser.

### ÉTAPE 2 Passer à l'action

L'analyse des consommations énergétiques relevées et leur suivi personnalisé continu permettent au technicien de détecter les éventuelles dérives ou erreurs de facturation. Cela permet d'engager des mesures ne nécessitant pas ou peu de dépenses :

- ▶ optimisation des conditions tarifaires
- ▶ mise en oeuvre d'une régulation
- ▶ adaptation des consommations à l'usage
- ▶ investissements sur les équipements ou les bâtiments

### ÉTAPE 3 Pérenniser la démarche et accompagner

Le Conseiller en Énergie Partagé développe la compétence énergie de votre commune, en concertation permanente avec vos équipes.

À ce titre, il accompagne votre **stratégie à long terme (5 ans)** et vous permet de faire des choix judicieux pour l'avenir de votre commune. **En rénovation comme en neuf**, le conseiller intervient dans les phases de préparation et de réalisation de vos projets.

### Combien coûte un CEP ?

Le montant d'adhésion restant à la charge de chaque commune représente 0,25 €/hab/an\* (un minimum de 150€ est appliqué). Sachant que **des actions simples sur votre patrimoine, nécessitant peu d'investissements, peuvent permettre d'économiser jusqu'à 3€/hab/an en moyenne**, le coût du service peut rapidement être compensé par les économies qu'il permet de réaliser.

\* au 1<sup>er</sup> septembre 2011, pour les communes de moins de 2 000 habitants.

### Comment bénéficier d'un CEP ?

En déléguant la compétence Maîtrise de la Demande en Énergie à Hérault Energies. Chaque commune adhérente s'engage alors sur 5 ans pour le CEP.

### M. GERARD BARRAU MAIRE DE PINET

1 247 hab.

« La maîtrise des dépenses énergétiques de nos bâtiments communaux est non seulement une démarche vertueuse pour l'environnement, mais aussi et surtout elle permet de dégager durablement des économies dans le fonctionnement de nos budgets communaux de plus en plus serrés.

Ainsi les aides au financement des investissements, découlant du partenariat avec le Syndicat en faveur de la MDE ont permis à la commune de remplacer chaudière et régulation du groupe scolaire, d'isoler des bâtiments publics, d'améliorer la performance énergétique du gymnase etc...

Toutes ces opérations ont pu être réalisées grâce à l'expertise, au conseil et à la qualité du diagnostic des techniciens du syndicat.

Le CEP permet donc de fixer et de réaliser une feuille de route en matière de maîtrise de l'énergie dans notre commune. »

## Les avantages du « Conseil en Énergie Partagé »

le suivi d'une politique énergétique maîtrisée • un accompagnement et une assistance technique sur le long terme • un conseil objectif et indépendant • un plan d'actions personnalisé • la mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche intercommunale • une expertise à coûts partagés, compensés par les économies réalisées • la préservation et l'amélioration du patrimoine communal

# Comment engager une politique énergétique sur votre patrimoine ?

Recourir aux compétences de Hérault Energies est sans conteste le meilleur moyen de réduire vos consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre tout en faisant de réelles économies.

2 autres outils sont proposés :

## Les CEE, une source potentielle de financement

Hérault Energies, dans le cadre de ses actions en faveur de l'efficacité énergétique s'engage sur le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie.

Le syndicat collecte les CEE des collectivités membres et valorise financièrement ces actions.

Il prend à sa charge :

- ▶ la constitution du dossier de demande,
- ▶ le suivi de la demande auprès des services de l'État
- ▶ et la vente des certificats correspondants.

La valeur des CEE collectés pourra être redistribuée grâce à un programme d'aides spécifique.

**i** Pour en savoir plus, consultez le site internet du syndicat - rubrique Services aux collectivités - CEE

## Un éclairage public efficace et économe

L'éclairage public est un poste dont les collectivités se préoccupent beaucoup. Aussi, face à l'augmentation des coûts de l'énergie et à la prise en compte du facteur environnemental, les communes travaillent à améliorer l'efficacité de leur réseau d'éclairage public.

▶ Hérault Énergies met **gratuitement à disposition des mairies une armoire de gestion de l'éclairage public en vue de la réalisation d'essais sur un territoire communal.**

Cet équipement permet la gradation de l'éclairage public qui peut être baissé la nuit avec des plages horaires définies. Les effets ne sont pas perceptibles pour les habitants.

Les élus peuvent ainsi constater la diminution des coûts d'énergie liés à l'éclairage public et envisager une refonte de leurs installations.

L'éclairage public représente à lui seul environ 20% du budget énergie et 40% de leur consommation. (en moyenne 10€/an/hab)

## M. ALAIN GUILBOT MAIRE DE MURLES - 277 hab.

Convaincu par l'armoire de gestion mise à disposition par Hérault Energies, le Maire a acheté un régulateur : « *Au niveau de notre commune, environ 50 % des dépenses énergétiques municipales proviennent de l'éclairage public. Sur la période de test du régulateur, les résultats ont montré une économie moyenne de 34% d'énergie par rapport à la consommation habituelle sur le poste retenu, soit une centaine d'euros gagnés. Il n'y avait pas à hésiter. Nous poursuivrons sur d'autres postes* ».

## Un soutien financier à vos projets

Hérault Energies propose un programme d'aides permettant de réduire le montant des investissements de la collectivité dans les bâtiments existants.

Le Guide des aides est téléchargeable sur [www.herault-energies.fr](http://www.herault-energies.fr) en page d'accueil.



NEUF ET

RÉNOVATION

N'hésitez pas à solliciter les techniciens sur vos projets neufs et de réhabilitation.

## CONTACTEZ le service concessions et MDE

Techniciens spécialisés en thermique, énergétique et génie climatique, les conseillers forment un réseau présent sur le territoire, engagés pour fournir un conseil neutre et objectif.

Laurent Vigneron  
Mickael Ducharme  
Stéphane Mas  
Valérie Forré

Responsable du service ▪ 04 67 09 70 28 ▪ l.vigneron@herault-energies.fr  
Technicien - secteur ouest ▪ 04 67 09 70 26 ▪ m.ducharme@herault-energies.fr  
Technicien - secteur est ▪ 04 67 09 70 37 ▪ s.mas@herault-energies.fr  
Secrétariat du service ▪ 04 67 09 70 38 ▪ v.forre@herault-energies.fr

### Hérault Energies

Tél. : 04 67 09 70 20 ▪ Fax : 04 67 09 70 36

[www.herault-energies.fr](http://www.herault-energies.fr)

